



## Prêt immobilier et chômage

Par **yob357**, le **17/06/2014** à **18:00**

bonjour

je me retrouve au chômage suite à un licenciement et sur les conseils de l'AFUB je vais engager une procédure au tribunal d'instance pour faire suspendre mon prêt immobilier pour une durée de 24 mois comme le prévoit l'article 313-12 du code de la consommation, cependant plusieurs questions restent sans réponses à savoir:

1/ j'ai contracté mon prêt à la BANQUE POPULAIRE de Franche Comté mais j'ai signé celui-ci à l'agence de Gray et sur mon offre de prêt il est marqué comme PRETEUR BANQUE POPULAIRE dont le siège social est à DIJON

de ce fait qui dois-je assigner ? l'agence de Gray ou celle de Dijon ? et sur mon contrat de prêt il est marqué que je dois rembourser 319.49 euros alors que je rembourse 324.07 euros quelle somme dois-je mettre dans l'assignation ?

2/ par ailleurs mon premier "salaire Pôle emploi" de 935 euros ne me sera versé que le 1er août puis je tout de même lancé la procédure sachant que j'ai déjà tous les papiers avec les montants assedics mensuels qui me seront versés ?

3/ pour terminer est-ce que la composition de la famille entre en jeu par exemple le salaire de mon amie va-t-il être demandé ?

merci d'avance pour votre aide précieuse

cordialement

Par **yob357**, le **20/06/2014** à **11:21**

j ai oublié de préciser que c était un licenciement économique et que j ai pu payer la 1ere année ùmais comme je me retrouve au regime général cette fois je ne peux plus payer

n est ce pas trop tard pour demander tout de meme ?

merci